

Afin de garantir une pratique agréable, sécurisée et respectueuse pour tous, les membres et utilisateurs du club **Le Cercle du Padel** s'engagent à respecter les règles suivantes :

1. Réservations et Accès

- Le respect des horaires de réservation est obligatoire.
- Toute réservation doit être confirmée dans un délai maximum de 24 heures.
- Plusieurs réservations dans la semaine sont autorisées uniquement si les précédentes ont été honorées ou réglées.
- Il est impératif de se présenter à l'accueil du club avant d'accéder aux terrains.

2. Tenue et Équipement

- Le port du T-shirt est obligatoire sur les courts.
- Des chaussures spécifiques à la pratique du Padel sont exigées. Les chaussures de type running sont strictement interdites.
- Seules les balles de Padel homologuées doivent être utilisées.
- Le port de la dragonne (poignet de sécurité) est obligatoire lors de l'utilisation de la raquette.
- Il est interdit d'apporter des téléphones portables ou des objets de valeur sur les terrains pendant la pratique.

3. Utilisation des Installations

- Toute forme de dégradation volontaire ou négligente du matériel ou des installations est strictement interdite.
- L'acceptation du principe de caution est requise pour l'emprunt ou l'utilisation de matériel mis à disposition par le club.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels.

4. Comportement et Attitude

- Un comportement courtois, respectueux et fair-play est attendu en toutes circonstances.
- La maîtrise de soi, l'esprit sportif et la convivialité doivent être de mise sur les courts.
- Toute personne dont le comportement est jugé inapproprié envers les équipements, les infrastructures, les partenaires ou les adversaires pourra être exclue du club.

5. Règles de Sécurité et d'Usage

- Il est interdit de manger, boire ou fumer sur les terrains de Padel.
- Seule la pratique du Padel est autorisée sur les terrains ; toute autre activité y est prohibée.
- Les enfants ne sont autorisés sur les courts que sous la surveillance active d'un parent ou d'un responsable légal.
- Le niveau des joueurs est évalué exclusivement par le directeur sportif, sans contestation possible. Cette évaluation peut être révisée mais n'a pas de caractère définitif.
- Toute personne pratiquant régulièrement le Padel ne possédant pas de licence délivrée par la Fédération Française de Tennis (F.F.T.) engage sa propre responsabilité en cas d'accident, le club ne pouvant être tenu responsable à ce titre.